



## **Internationaux de France AFL 2021**

ILCA 4,6,7

**Société des Régates Rochelaises**

15 au 18 Juillet 2021 – La Rochelle

Grade 4

Championnat de France de classe ILCA 6 Masculin

Grade 3

Championnat de France Élite ILCA 6 Féminin et ILCA 7

Grade 2

### **INSTRUCTIONS DE COURSE PREAMBULE COVID 19**

#### **Prise en compte du risque COVID 19 :**

« Chaque participant est parfaitement conscient :

Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,

Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates. **le port du masque est obligatoire à terre**,

Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants».

**Tout coureur montrant des signes suspects de COVID 19, sera obligé de quitter la régata. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.**

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### **1. REGLES**

1.1 La régata sera régie par les 'Règles' telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.

1.2 Pour les concurrents étrangers, les prescriptions de la Fédération Française de Voile qui s'appliquent sont en Annexe 1.

1.3 Le règlement national du classement des coureurs AFL en cours.

1.4 La règle de Classe ILCA (Laser)

(a) est restreinte comme suit : "Une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d'inscription".

1.5 L'Annexe P s'appliquera tel que modifiée en I.C. 15

1.6 Publicité : Les bateaux des coureurs français portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la FFVoile

L'Autorité Organisatrice pourra demander aux bateaux de porter la publicité d'un sponsor de l'épreuve.

1.7 Tous les horaires sont indiqués en heure locale.

1.8 En cas de conflit de langage lors d'une traduction, c'est le texte français qui prévaudra.



## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront faits sur le tableau d'affichage en ligne [Tableau affichage](#)

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux Instructions de Course sera affichée en ligne (même adresse que ci-dessus) au plus tard deux heures avant l'heure du premier signal d'avertissement programmé du jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera diffusé en ligne avant 19h la veille du jour où il prendra effet.

## 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes **ILCA 4 – ILCA 6 et ILCA 7**

4.1.2 La régata sera courue sur des bateaux de type Laser reconnus par World Sailing, communément vendus sous la marque « ILCA » ou « Laser ». Tous les bateaux doivent avoir une plaque World Sailing à jour collée dans l'arrière du cockpit, en accord avec les règles de classe ILCA et les règles de World Sailing.

4.1.3 Les règlements des championnats de France de Classe et du Championnat de France Elite s'appliquent.

[http://ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/CA/Reglement\\_des\\_epreuves\\_Voile\\_legere.pdf](http://ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/CA/Reglement_des_epreuves_Voile_legere.pdf)

[http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/Decisions\\_Electroniques/Rglmt\\_CF\\_Elite\\_2021.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/Decisions_Electroniques/Rglmt_CF_Elite_2021.pdf)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club Ffvoile :

- Soit la licence Club Ffvoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club Ffvoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité, à présenter au moment de la confirmation des inscriptions.

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 **En raison des mesures sanitaires dues au Covid-19 aucun coureur non préinscrit ne sera accepté** même présent sur place. Il appartient à chaque coureur de vérifier que sa pré-inscription a bien été enregistré avant le 10 juillet en consultant la liste des préinscrits.

Elles se feront se feront uniquement en ligne sur le lien AFL :

<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=235>

## 5. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT [DP]

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de la classe ILCA. Des contrôles pourront être effectués lors de la régata. Il est rappelé que les numéros de voile doivent être en conformité avec les règles de classe et doivent comporter au moins 6 chiffres, sauf bateau à 5 chiffres comme numéro de coque. Les lettres de nationalité ne sont pas obligatoires. Les numéros seront à 6 chiffres avec les 4 derniers chiffres d'une couleur distincte (exemple : noire) des deux premiers (exemple : rouge).



5.1 Les concurrents ne peuvent utiliser qu'une coque, une voile, un jeu de lattes, un mât, une bôme, une dérive et un safran.

5.2 En cas de dommage, bateau et équipement ne peuvent être remplacés qu'avec l'autorisation écrite du Comité Technique. Si le dommage se produit plus tard que 90 minutes avant le premier signal d'avertissement prévu un jour de course et avant le départ de la dernière course du jour, une autorisation verbale doit être obtenue du Jury ou du Comité de Course.

5.3 Les voiles doivent porter le numéro de voile complet en accord avec les Règles de Classe et les RCV. Les lettres de nationalité ne sont pas obligatoires. Ceci modifie l'Annexe G 1.1 des RCV.

## 6. FORMAT DES COURSES – PAVILLONS DE CLASSES

### 6.1 ILCA 7 : Courses en FLOTTE.

Pavillon de classe : Pavillon BLANC portant le sigle ILCA Rouge.



### 6.2 ILCA 6

6.2.1 Nombre de bateaux égal ou inférieur à 80 : Courses en FLOTTE  
Pavillon de classe : Pavillon VERT FLUO portant le sigle ILCA Rouge.



6.2.2 Nombre de bateaux supérieur à 80 :

Les coureurs pourront être répartis en DEUX groupes. Chaque groupe sera identifié par une couleur. (1 : VERT - 2 : ROUGE).

6.2.3 Si le nombre de bateaux est voisin de 80, le Comité de Course et l'organisation décideront si la flotte doit être répartie en deux groupes ou peut courir en flotte unique et afficheront leur décision.

### 6.3 ILCA 4 : Courses en FLOTTE

Pavillon de classe : Pavillon JAUNE portant le sigle ILCA Rouge.



### 6.4 Identification des bateaux (ILCA 6 si courses en groupes)

Les concurrents recevront lors de la confirmation d'inscription deux bandeaux de couleurs (VERT et ROUGE pour les ILCA 6,). Il leur appartiendra de faire apparaître chaque jour le bandeau de la couleur correspondant au groupe qui leur aura été assigné, en le fixant de manière parfaitement visible à leur pied de mât, sous la bôme, à l'aide de deux élastiques (fournis). Un concurrent qui aura couru dans une autre flotte que celle qui lui a été assignée sera classé DNS sans instruction dans les courses incorrectes.

Le pavillon d'avertissement d'un départ consistera en l'envoi du pavillon de couleur correspondant à chaque groupe.

### 6.5 PHASES DE LA REGATE

La régata est constituée d'une phase qualificative et d'une phase finale pour les classes réparties en groupes.

La phase qualificative se termine le soir du 2° jour à la condition que 4 courses au moins aient été validées. Si cette condition n'est pas remplie, la régata se poursuit le 3° ou le 4° jour sans constitution des groupes OR et ARGENT.

Les couleurs correspondent à :

#### ILCA 6 :

Groupe VERT en phase qualificative ou OR en phase finale : Bandeau VERT

Groupe ROUGE en phase qualificative ou ARGENT en phase finale : Bandeau ROUGE

#### 6.5.1 Phase Qualificative

Chaque jour, les concurrents sont répartis équitablement en GROUPES de nombre autant que possible égal : VERT et ROUGE pour les Radial, Les courses sont constituées de 2 ou 3 départs à suivre, en fonction de la répartition des groupes sur les ronds

#### Constitution des groupes :

Le 1er jour, les concurrents sont répartis dans les groupes selon un brassage aléatoire (méthode FREG)

Les jours suivants, les concurrents sont répartis dans les groupes selon le classement général provisoire de la veille, Méthode FREG 1-2-2-1-1-2- etc., sans tenir compte des instructions encore en cours au Jury.



### Affichage des groupes

La constitution des groupes est diffusée en ligne. La répartition des concurrents dans les groupes ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

#### 6.5.2 Phase Finale

Les concurrents sont répartis en DEUX groupes : OR et ARGENT en fonction du classement général de la veille, toutes décisions de Jury incluses.

Les concurrents situés dans la 1<sup>ère</sup> moitié de ce classement seront dans le groupe OR -- bandeau VERT (ILCA 6) les autres concurrents seront dans le groupe ARGENT --Bandeau ROUGE (ILCA 6I). A l'issue de cette répartition, si un ou plusieurs concurrent(s) du groupe ARGENT se trouvent à égalité de points avec le dernier concurrent du groupe OR, ceux-ci seront automatiquement replacés dans le groupe OR.

## 7. PROGRAMME

Date	Heure	Programme
Mercredi 14 juillet 2021	16h00 – 18h00	Confirmation d'inscription
Jeudi 15 juillet 2021	9h30 – 12h00 14h30	Confirmation d'inscription 1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement – Courses à suivre
Vendredi 16 juillet 2021	14H00	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement – Courses à suivre
Samedi 17 juillet 2021	9H30 14h00	Assemblée Générale AFL 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement – Courses à suivre
Dimanche 18 juillet 2021	12H00 Après les courses	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement – Courses à suivre Remise des prix

7.1 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait Après 16h00.

**7.2 3 courses maximum seront courues par jour.**

## 8. SIGNAUX FAITS A TERRE

8.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur les mâts situés devant le club côté parking

8.2 Quand un signal à terre est envoyé au-dessus d'un pavillon de parcours ou d'un pavillon de flotte(s), il ne s'adresse qu'à ce parcours ou à cette (ces) flotte(s).

8.3 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre avec deux signaux sonores (un seul signal à l'affalé), le signal d'avertissement ne pourra être fait moins de 40 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie "Signaux de course".

8.4 Les pavillons "Aperçu sur H" envoyés avec deux signaux sonores (un son lors de l'affalée) signifient : « Aucun bateau ne doit être mis à l'eau aussi longtemps que ce signal est envoyé ». Le premier signal d'avertissement ne sera pas fait moins de quarante (40) minutes après l'affalée de l'« Aperçu sur H ». Ceci modifie « Signaux de Course » (DP).

## 9. ZONES DE COURSE

La position approximative de la zone de course est montrée en **Annexe 2**.

## 10. LES PARCOURS

10.1 Le schéma montre les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée. Le bord entre les marques 3S/3P et la marque 5 peut être mouillé plus court que le bord entre les marques 1 et 2 pour éviter que la ligne d'arrivée se situe directement sous le vent de la ligne de départ.

Voir **Annexe 2**

10.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le Comité de Course enverra la flamme Numérique correspondant au parcours à effectuer, et indiquera si possible sur le bateau Départ le cap compas approximatif du premier bord du parcours, sa longueur approximative



et le numéro de la course à courir.

10.3 La longueur du parcours sera établie pour un temps cible de 50 minutes. Le manquement à satisfaire à ce temps cible ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation selon la règle 62.1(a).

10.4 Le parcours pourra être réduit pour finir à une marque à contourner ou à une porte, à condition qu'au moins quatre (4) bords aient été parcourus sur le parcours extérieur et au moins trois (3) bords aient été parcourus sur le parcours intérieur (en excluant le bord entre les marques 1 et 1A). Ceci modifie RCV 32.

## 11. MARQUES

- 11.1 La marque 1 du parcours sera une bouée Tétraédrique Noire
- 11.2 La marque 1 A sera une bouée crayon de couleur jaune
- 11.3 La marque 2 sera une bouée Tétraédrique Noire
- 11.4 Les marques de porte 3S and 3P seront des bouées Tétraédrique Noire
- 11.5 Les marques de porte 4S and 4P seront des bouées Tétraédrique Noire
- 11.6 La marque 5 sera une bouée Tétraédrique Orange
- 11.7 Les marques de départ seront constituées par deux bateaux du Comité de Course.
- 11.8 La marque d'arrivée sera une bouée. Tétraédrique Bleu

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre des mâts arborant un pavillon orange sur deux bateaux Comité.
- 12.2 Les bateaux dont le signal de départ n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant les procédures de départ des autres flottes. La zone de départ est définie comme étant la zone s'étendant à 50 mètres tout autour de la ligne de départ (DP).
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard quatre (4) minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les règles A4 et A5.
- 12.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou une séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore, cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 13. ANNULATION D'UNE COURSE

En application de RCV 32.1, le Comité de Course peut annuler la course à cause d'une variation majeure du vent, ou de vents irréguliers, ou si la force du vent mesurée par le Comité tombe durablement en dessous de 5 nœuds (2,5 m/s). Un bateau ne pas pourra demander réparation selon RCV 60.1(b) si le Comité de Course agit ou non selon cette instruction.

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon BLEU sur un bateau du Comité de Course et la marque d'arrivée définie en I.C. 11.8, sauf si RCV 32.2 'Réduire le parcours' s'applique.

## 15. SYSTEME DE PENALITES

**L'Annexe P des RCV s'appliquera Avec les modifications suivantes :**

### 15.1 POUR INFRACTIONS A LA RCV 42

- (a) Si une première pénalité est signalée après qu'un bateau a fini, il sera appliqué à ce bateau une pénalité au score de 10% sans instruction.
- (b) L'Annexe P2.3 des RCV ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- (c) L'Annexe P3 des RCV est remplacée par " Si un bateau a été pénalisé pour la première fois selon L'Annexe P1 et que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation, la pénalité est annulée, mais elle sera comptée dans la détermination du nombre de fois qu'il aura été pénalisé pendant la régate Cela modifie la règle 36.
- (d) L'Annexe P4 des RCV est remplacée par " Une action par le Jury selon l'Annexe P ne pourra pas inciter un bateau à demander réparation  
Le Jury pourra initier une instruction de réparation et accorder réparation pour une action



selon Annexe P1 des RCV par un membre du Jury ou son observateur ». Ceci modifie RCV 60.1(b).

(e) Un bateau qui, soit s'est retiré d'une course, soit a été disqualifié de cette course pour une infraction à la RCV 42, ne doit pas prendre le départ de cette course si elle est redonnée ou recourue. Pour préciser cette instruction, une course est « redonnée ou recourue » si elle porte le même numéro de course qu'une course précédemment annulée ou rappelée, même si cette course est recourue à une date ultérieure, ou recourue en tant que partie d'une séquence finale en lieu et place d'une séquence de qualification. S'il prend quand même le départ, il doit être disqualifié (DNE) sans instruction et le Jury pourra envisager une instruction selon RCV 69.1 (a).

Ceci signifie en résumé :

Pavillon Jaune	Pénalité immédiate prise par le concurrent	Après un rappel général, ou un retard, ou une annulation	Si pas d'action par le concurrent	Après un rappel général, ou un retard, ou une annulation
1 <sup>er</sup>	Deux tours / 10 % (IC 15.1(a))	Peut repartir	DSQ	Peut repartir
2 <sup>ème</sup>	Abandonne (DNF)	<b>Ne doit pas repartir</b>	DNE	<b>Ne doit pas repartir</b>

## 15.2 Pénalité en pourcentage pour infraction à la RCV 42

La pénalité doit être de 10% des points de DNF arrondie au nombre entier le plus proche (0,5 arrondi au nombre supérieur). Les scores des autres bateaux ne doivent pas être modifiés ; en conséquence, deux bateaux peuvent recevoir le même score. Cependant la pénalité ne doit pas aggraver le score du bateau au-delà du score de DNF.

## 16. SYSTEME DU SIFFLET

Pour encourager les bateaux à effectuer leurs pénalités sur l'eau, les membres du Jury peuvent siffler lorsqu'ils pensent avoir vu une infraction à une règle.

## 17. TEMPS LIMITES

17.1 Le temps limite pour le premier bateau pour effectuer le parcours et finir est de 90 minutes.

17.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de vingt (20) minutes après le premier bateau de leur flotte ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie RCV 35, A4 and A5.

## 18. DEMANDE D'INSTRUCTIONS

**ESPACE JURY du Tableau Officiel de l'épreuve: <http://srr-sailing.com/s/11988/internationaux-de-france-afl-2021>**

18.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

18.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur le tableau officiel du jury

18.3 Des avis seront affichés au tableau officiel du jury au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation de la dernière course de la journée pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au RDC du Club de la SRR. Elles commenceront à l'heure



indiquée au tableau officiel du jury.

18.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée au tableau officiel du jury.

18.5 Les avis de réclamation par le Comité de Course, le Jury ou le Comité Technique seront affichés sur [Tableau officiel](#) avant l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

18.6 Des infractions aux instructions 1.4, 5, 6, 9, 13, 25, 26 et 27 ne peuvent donner lieu à réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Pour ces infractions, le Jury pourra appliquer une pénalité autre que la disqualification. L'abréviation pour ces pénalités sera DPI.

18.8 Toute contestation de classement, bris de matériel et autres sera rédigée sur formulaire fourni sous le chapiteau, lisiblement écrite, photographiée et transmise par mail à : pour le comité de course [desforges.roland@orange.fr](mailto:desforges.roland@orange.fr)  
Dès sa réception elle sera transmise à qui de droit et le résultat sera visible sur le tableau officiel

## 19. CLASSEMENT

19.1 3 Courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

**a) Quand 3 courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.**

**b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score**

19.3 Si des courses de qualification ont été courues, une course de qualification ne pourra pas compter aussi longtemps que toutes les flottes en qualification n'auront pas validé cette course.

19.4 Les courses de qualification et les courses finales compteront pour le total des points de la régata.

19.5 Afin de préciser RCV Annexe A4.2, si des séquences de qualification et de finales ont été courues, le nombre de bateaux inscrits dans les courses de qualification sera le nombre de bateaux assignés à la flotte la plus nombreuse.

19.6 Pour préciser RCV Annexe A11 "Abréviations pour les Scores", PTS signifie « Pénalité au score pour un pavillon jaune après avoir fini ».

## 20. PRIX

20.1 Des prix seront distribués aux 3 premiers des différents classements des internationaux de France ILCA

20.2 Pour le championnat de France de classe ILCA, le titre sera attribué si au moins 30 coureurs masculins en ILCA 6 sont inscrits en accord avec le règlement du championnat de France de classe. Les 3 premiers recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze. Si il n'y a pas 30 participants, la régata basculera en grade 4 internationaux ILCA

20.3 Le titre de champion de France Elite ILCA sera décerné à la première Féminine en ILCA 6 et au premier masculin en ILCA 7, dans le respect du règlement du championnat de France Elite. Les 3 premiers de chaque championnat recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.

## 21. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

21.1 Les pilotes des bateaux accompagnateur doivent enregistrer leurs **bateaux lors de la confirmation des inscriptions et donner les noms et** numéros de voiles des coureurs auxquels ils sont associés.

21.2 Tous les bateaux accompagnateur doivent être clairement identifiés par un pavillon **SRR Organisation** fourni par les organisateurs au point d'accueil. Aucun autre bateau individuel ne doit être utilisé.

21.3 Tout bateau accompagnateur doit emporter sur l'eau au moins trois morceaux de bande de danger (« rubalise ») pour pouvoir si nécessaire appliquer I.C. 22.3. Cette bande est disponible sous le chapiteau.



21.4 Il est recommandé à chaque bateau accompagnateur d'avoir sur l'eau une radio VHF et un téléphone portable. Le canal VHF utilisé sera le canal 8.

21.5 Sauf lorsqu'ils participent à des opérations de secours, les chefs d'équipes, des accompagnateurs, parents et autres personnels de soutien (bateaux accompagnateur) doivent rester à plus de 100 mètres de tout point où un bateau en course normale peut naviguer, et complètement en dehors de la zone encadrée par les marques 1, 2, 3 et 4 depuis le moment du signal préparatoire de la première flotte au départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini, ou que le Comité de Course signale un retard ou une annulation de **toutes les flottes**. Lorsque les bateaux se dirigent vers l'arrivée, les bateaux accompagnateurs doivent rester à plus de 100 mètres à l'extérieur et au vent de l'extrémité tribord de la ligne d'arrivée jusqu'à ce que tous les bateaux de toutes les flottes aient fini.

**Note** : pour être certains de ne pas enfreindre cette instruction, les bateaux accompagnateurs sont priés de s'ancrer à au moins 150 mètres à l'extérieur de l'extrémité tribord et sous le prolongement de la ligne de départ.

21.6 Un bateau accompagnateurs qui ne se conformerait pas aux instructions 21.1, 21.2, 21.3 ou 21.5 pourrait voir appliquer par le Jury une pénalité discrétionnaire à certains des, ou à tous les concurrents qui lui sont associés, pouvant inclure des restrictions de mouvements de leur bateau accompagnateur ou soutien.

## 22. SECURITE

22.1 Les concurrents doivent porter un équipement individuel de flottabilité homologué et correctement sanglé à tout moment sur l'eau, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne constituent pas des équipements individuels de flottabilité.


22.2 Les concurrents qui demandent assistance doivent agiter un bras avec la main ouverte. Si aucune assistance n'est demandée, le bras doit être agité avec le poing fermé.

22.3 Si nécessaire, un bateau de l'organisation de course peut ordonner à un concurrent d'abandonner son bateau et d'embarquer sur un bateau de surveillance.

22.4 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course ou au Jury aussitôt que possible, ou Immédiatement à son retour à terre.

22.5 Si un bateau est abandonné sur l'eau, il doit être marqué avec un morceau de bande de danger (« rubalise ») attaché au pontet d'étrave pour signaler que le coureur est sain et sauf.

22.6 Il peut être demandé aux bateaux accompagnateurs d'assister le Comité de Course lors d'opérations de secours de la façon suivante :

Si le Comité de Course, soit à terre soit sur l'eau, envoie le pavillon «V»  accompagné de signaux sonores répétitifs, c'est qu'il existe un état d'urgence et qu'une assistance d'urgence peut être demandée. Tous les chefs d'équipes et accompagnateurs doivent se mettre à la disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions. Si ceci se présente sur l'eau, tous les chefs d'équipes, accompagnateurs doivent se mettre à l'écoute du Leader Surveillance par VHF et attendre les instructions. Dès que l'état d'urgence se termine, le Comité de Course doit immédiatement affaler le pavillon « V » et communiquer la fin de la situation d'urgence par VHF.

22.7 Un élargement sera mis en place sous le Tivoli face au club à proximité de la cale de mise à l'eau. (DP)

### 22.8 MISE A L'EAU (DP)

Un aperçu sera envoyé pour chaque série sur le mat de pavillon situé face à la cale de mise à l'eau, 1 heure avant le signal d'avertissement du jours.

La mise à l'eau des flottes se feront dans l'ordre suivant espacé de 10 minutes entre chaque flotte avec l'affalé de l'aperçu

1) Affalé de l'aperçu pour les ILCA 4







2) Affaler de l'aperçu pour les ILCA 6



3) Affaler de l'aperçu pour les ILCA 7.



## 23. EVACUATION DES DETRITUS (DP)

En bons marins, nous respectons notre environnement et tentons de protéger et nettoyer notre parc à bateaux, la côte, les eaux des rivages et les océans. Les concurrents doivent toujours utiliser les poubelles mises à disposition à terre et ne jamais jeter intentionnellement de débris dans l'eau. Les débris peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou des bateaux du Comité de Course. Application de la règle 55.

## 24. DROIT A L'IMAGE

24.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la Ffvoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la Compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

24.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la Ffvoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la Ffvoile et ses sponsors. La Ffvoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 25. APPAREILS PHOTO / CAMERAS

L'utilisation d'appareil photo et de caméra est autorisée comme le permet l'article 22 des Règles de Classe ILCA (Laser).



## 26. DECHARGE DE RESPONSABILITE

26.1 Le Club de la SOCIETE DES REGATES ROCHELAISES ainsi que l'AFL et leurs officiels, membres et bénévoles ne peuvent accepter de responsabilité en cas de perte de la vie ou de propriété, ou de blessure personnelle ou dommage causé par, ou survenant lors de la régates. Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques.

L'établissement de l'Avis de Course et des Instructions de Course ne limite ou ne réduit en aucune façon la responsabilité complète et illimitée d'un concurrent qui est seul et entièrement responsable de la gestion du bateau sur lequel il navigue.

26.2 Le concurrent doit s'être occupé de l'affrètement de son bateau et certifier qu'il est sain et en bon état de navigation.

26.3 Tout concurrent doit être en bonne santé et un marin compétent capable de naviguer sur un Laser en compétition en eaux ouvertes par vents de 25 nœuds.

26.4 Il est de la seule responsabilité de chaque concurrent de décider de participer à une course ou de continuer à courir.

26.5 Tout bateau participant à la régates doit être assuré en conséquence, et en particulier pour les étrangers, posséder une assurance en responsabilité civile pour une couverture minimum de € 1,500, 000 (1.5 million Euros).

26.6 Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance personnelle couvrant leur propre santé et les accidents possibles durant tout le temps de la régates et en course.

## 27. BATEAUX DU COMITE

27.1 Le bateau comité départ, le bateau bout de ligne bâbord, et tout bateau arborant des signaux de course porteront un pavillon blanc

27.2 Tous les autres bateaux du comité de Course arboreront un pavillon blanc.

27.3 Les bateaux du Jury arboreront un pavillon portant le mot JURY, ou la lettre J.

27.4 Le manquement pour un bateau comité à arborer un pavillon d'identification ne peut justifier une demande de réparation selon la règle 60.1(b).

## 28. MAREE

### La Rochelle-Pallice ☆

Date	Heure	Hauteur	Coeff.	Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Jeu. 15	02h58	1,58m		Sam. 17	04h31	1,84m	
	09h00	5,38m	71		11h09	5,13m	60
	15h12	1,77m			16h54	1,99m	
	21h18	5,52m	68		23h34	5,24m	58
Ven. 16	03h42	1,70m		Dim. 18	05h28	1,98m	
	09h57	5,24m	66		12h28	5,11m	56
	16h00	1,88m			17h55	2,06m	
	22h18	5,37m	63				

### Officiels de la Régates :

Président de l'Organisation : Viviane MAURIN

Fonction	Nom
Président-e du Comité de Course	DESFORGES ROLAND
Président-e du Jury	BOSSE GERARD
Comité de Course Adjoint-e	DAVAINE JACQUES
Comité de Course Adjoint-e	RAMBOUR PASCAL
Comité de Course Adjoint-e	LORBER YVES
Juge	BECOGNEE MONIQUE
Juge	CHAPELLE PATRICK
Juge	LEGLISE YVES
Résultats (opérateur-trice)	LE CORRE NAIG



## Annexe 1

### Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

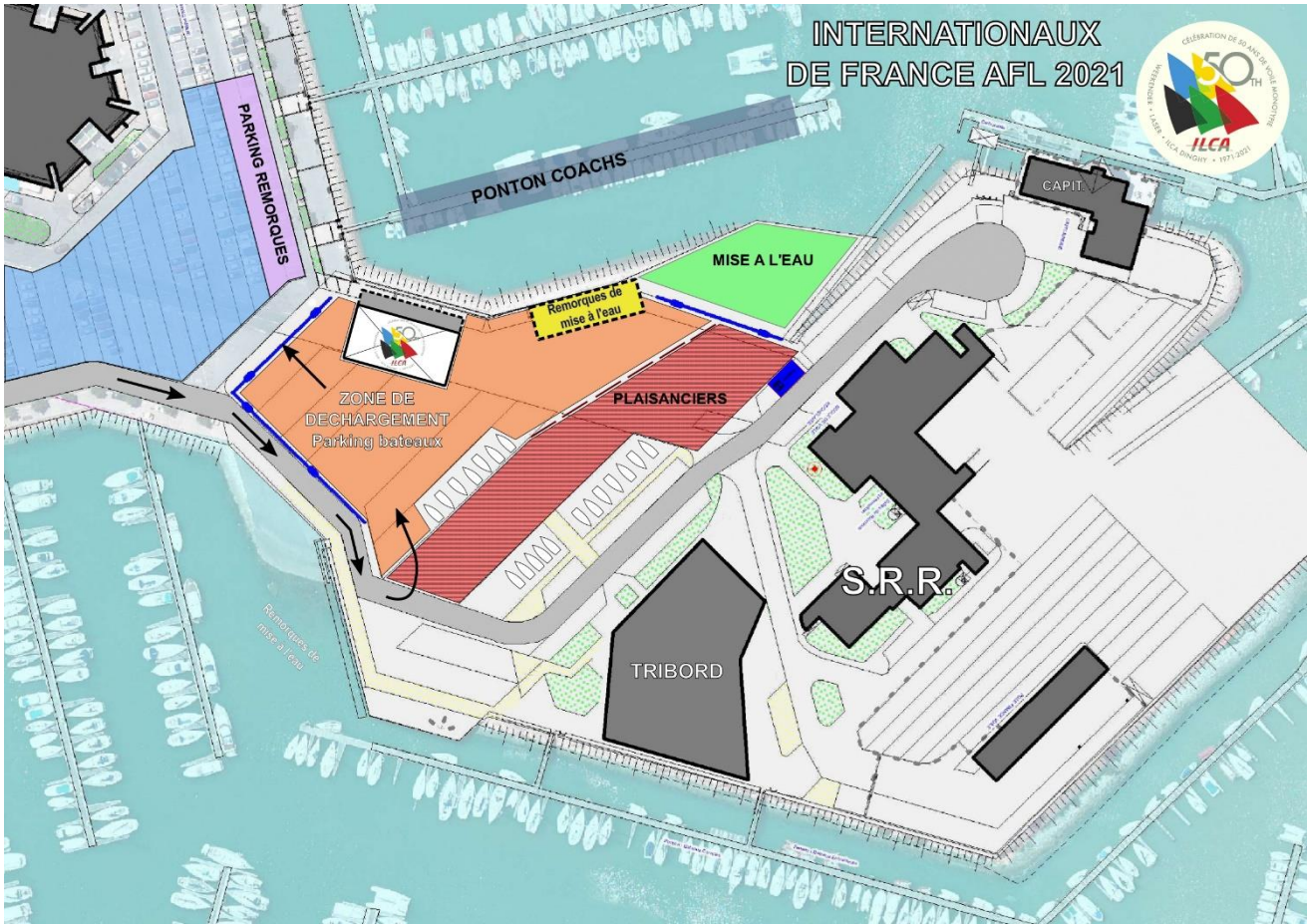
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire->

**Annexe 2**

**PLAN DU SITE**



**ZONE DE COURSE**



## PARCOURS

Numéro marques de parcours	Couleur
1	Noire
1A	Crayon jaune
2	Noire
3S ou 3 P	Noire
4 S ou 4 P	Noire
5	Orange
Arrivée	Bleu

### Banane Extérieure Flamme 1

Départ, 1, 2, 3P-3S, 2, 3P, 5, Arrivée



### Banane Intérieure Flamme 2

Départ, 1, 1A, 4P-4S, 1, 2, 3P, 5, Arrivée

